



MAIRIE DE CUCQ

TREPIED - STELLA-PLAGE

62780

GARDERIE/ETUDE SCOLAIRE **REGLEMENT INTERIEUR** (Modifications identifiables : couleur bleue)

Article 1 : Lieux et Horaires

Ecole Maternelle « La Souris Verte » : de 7 heures 30 à 8 heures 30 et de
de 16 heures 40 à 18 heures 15

Ecole Primaire Cucq Centre : de 7 heures 30 à 8 heures 40 et de
de 16 heures 50 à 18 heures 15

Garderie du Mercredi : de 9 heures à 13 heures (Accueil entre 7h30 et 8h45 et Sortie
à 12h00 ou 13h15)

Article 2 : Accueil

Garderie/Etude scolaire (hors mercredi) :

Les enfants de l'école Maternelle « la Souris Verte » et de l'école Primaire Cucq-Centre seront accueillis dans leurs écoles respectives, le matin et le soir.

Garderie du Mercredi :

Les enfants seront accueillis le matin dans les locaux du Centre de loisirs, « Ecole du Grand Bleu » - 516 Avenue Circulaire à Stella-Plage.

Horaires d'accueil : de 7h30 à 8h45 le matin

Horaires de Sortie : à 12h00 ou 13h15

Aucun enfant ne sera accueilli ni ne pourra quitter l'établissement en dehors de ces horaires.

Article 3 : Organisation

Garderie/Etude scolaire (hors mercredi) :

Les enfants de maternelle ne sont pas autorisés à partir seuls après la classe. Les enfants de primaire non-inscrits à la garderie sont libres de sortir seuls : ils sont alors sous la responsabilité des parents ou du représentant légal.

Garderie du Mercredi (uniquement en périodes scolaires) :

La garderie sera assurée par des agents territoriaux communaux et accueillera **exclusivement les enfants scolarisés sur la commune**. Ils doivent être **propres** et âgés de moins de 13 ans (donc 12 ans maximum).

L'accueil est limité à de 20 enfants par mercredi.

L'accueil est limité à de 20 enfants par mercredi.
Ce service n'est pas assuré pendant les vacances scolaires.

Au-delà des horaires précisés ci-dessus, la garderie n'est plus assurée. Nous demandons donc aux parents d'être ponctuels.

Autres Précisions :

- La garderie répond à un besoin de garde ponctuel et n'a pas vocation éducative et scolaire ; elle n'est pas un service d'étude : le travail scolaire n'y est donc pas assuré.
- Une tenue de rechange devra être déposée par les parents notamment pour les jeunes enfants.
- Les enfants pourront apporter un goûter dans les mêmes conditions de stockage qu'un repas (récipient adapté et fermé).

Article 4 : Paiement - Tarifs

Le paiement se fera obligatoirement à l'inscription sur la plateforme « My Peri'school » à l'adresse <https://cucq.myperischool.fr>
Les tarifs sont votés par décision du Conseil Municipal et sont affichés en Mairie et sur son site internet.

Les inscriptions se font donc à l'avance et dans le respect des délais suivants :

- 48 heures avant pour la garderie classique (les lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Chaque vendredi avant 11h00 pour le mercredi suivant pour la garderie du mercredi

Article 5 : Divers

Alimentation :

Les repas pour la garderie du mercredi ne sont pas fournis, charge aux parents d'assurer une restauration froide ou à réchauffer au micro-onde pour leurs enfants dans des recipients adaptés et fermés avec couvercle et adaptés à la conservation au froid ou au réchauffement au micro-onde : ces éléments devront être amenés obligatoirement dans un sac isotherme.

Absence :

En cas de maladie ou d'hospitalisation, le remboursement sous forme d'un avoir, sera possible mais uniquement sur demande écrite à l'adresse suivante : finances@cucq.fr et ce, dans les 8 jours suivants
l'absence : au-delà, aucun remboursement ne sera opéré.

Fait à CUCQ, le 13 Août 2026

LE MAIRE,
David FLAHAUT

